

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 20 décembre 2018 à 9 heures, Salle Robert-Giffard, 10, rue Hugues-Pommier.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que le certificat de signification sont déposés sur la table du conseil.

### **CA5-2018-0244 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

---

### **Propositions**

---

### **CA5-2018-0245 Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54091Ha, R.C.A.5V.Q. 230 (Projet d'Autisme Québec sur la rue Réjeanne, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - A5GT2018-047***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54091Ha*, R.C.A.5V.Q. 230 (Projet d'Autisme Québec sur la rue Réjeanne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 9 h 08, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement